

1) Depuis février 2021, il existe un moratoire sur les places adultes en Belgique destinées aux Français, alors que les solutions équivalentes n'ont pas été créées en France. Que comptez-vous faire pour résoudre le problème de ceux qui sont sans solution ou sans solution appropriée en France et à qui on refuse la Belgique ?

Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter pour le travail de sensibilisation que vous réalisez pour nombre de nos compatriotes en situation de handicap!

Je suis très touchée par votre engagement, et votre sens du dévouement!

En tant que candidate Reconquête!, je dois revenir sur le point de vue d'Eric Zemmour qui allait dans votre sens en voulant des structures adaptées et de meilleure qualité pour les personnes en situation de handicap. Proposant l'inclusion au cas par cas et non comme seule solution à leurs problèmes, ce modèle n'étant pas profitable à tous. Je suis navrée si dans le flot des interviews qu'il a donné, cet avis a été soit mal compris, soit détourné de son sens par les médias qui travaillent presque tous pour le parti en place et continuent de valoriser le bilan de M. Macron. Sur cette question, en tant que députée Reconquête!, je ferai tout pour que des structures adaptées aux besoins de ces personnes soient ouvertes et se multiplient en France. Il est insensé de dire qu'il n'y a pas de moyens et de financer dans le même temps des places à l'étranger.

2) Allez-vous demander au gouvernement de respecter le choix des personnes/des familles qui préfèrent la Belgique et arrêter toutes les complications administratives (MDPH, CPAM, départements...) pour les en empêcher, même pour les enfants transfrontaliers scolarisés?

Bien entendu, si les centres de scolarisation sont plus proches en Belgique, pour les frontaliers, et que cela représente des frais importants de les garder en France, alors, je serais favorable à ce qu'on leur facilite la tâche! Par ailleurs, s'il y a choix des familles, même pour les non-frontaliers, de mettre leur enfant en Belgique, il faut se demander pourquoi !

Je demanderai donc une surveillance régulière de nos centres d'hébergement et d'éducation, afin d'assurer aux familles et au Ministère en charge l'épanouissement serein de ces enfants! La séparation géographique est déjà suffisamment difficile, pour ne pas devoir en plus s'inquiéter de certaines formes de maltraitances ou d'abus qui s'y pratiquent, et qui, bien que dénoncées, ne sont pas condamnées par la justice, quand elles ne sont pas couvertes par les autorités en place!

3) De quelle manière comptez-vous agir pour que l'on offre une solution équivalente en qualité aux personnes qui désirent un rapatriement (Celui-ci ne doit plus jamais s'effectuer pour une qualité moindre).

Je crois avoir cerné que le système de soin et d'éducation pour les enfants français en situation de handicap est davantage médical que pédagogique. Il ne prend pas en compte le développement de la personne dans son ensemble ! Nous avons un retard magistral dans ce domaine car la France valorise l'aspect académique des soignants et enseignants, l'aspect pédagogique étant souvent laissé "au p'tit bonheur la chance" pour ceux qui en auront le talent. Si nécessaire, il faudra permettre à des soignants de s'inspirer des modèles à l'étranger, par des stages ou des formations. Profitons de nos liens européens pour envoyer nos étudiants en stage en Allemagne, en Belgique, pour apprendre des autres les qualités qui nous manquent parfois!

4) Allez-vous plaider pour la création d'un accord transfrontalier pour que les Français ou les Belges qui partagent le même bassin de vie puissent jouir des services de l'autre pays selon celui qui est plus près du domicile, et surtout selon celui qui leur convient le plus ?

J'essaye de comprendre pourquoi, dans une Europe ouverte aux 4 vents, il est si compliqué pour nos compatriotes de traverser simplement la frontière la plus proche, si l'école la plus adaptée est à 5 ou 10km? Évidemment, en tant que députée, je ferai en sorte que ce ne soit plus un problème!

5) Allez-vous demander qu'on arrête de déplacer des personnes qui sont en Belgique depuis des années, voire des décennies, qui n'expriment pas le désir de changer d'établissement, pour les rapatrier de force, comme cela se fait encore trop souvent, notamment pour celles qui sont sous l'amendement « ex-Creton » ?

Non, évidemment, tant que rien de convenable (selon l'appréciation des parents et de leur enfant) n'est créé en France, les parents devront pouvoir maintenir leur enfant dans l'établissement belge qui lui conviendra!

6) Allez-vous entamer une réflexion sur une collaboration avec la Belgique pour des formations afin de vous inspirer de l'expérience belge ?

Ayant fait tous mes séjours linguistiques comme bénévole/volontaire (Allemagne et Angleterre) dès l'âge de 16 ans dans des centres d'aide aux personnes en situation de handicap (Trisomiques et tétraplégiques, etc.) j'ai appris à connaître ce monde, et de le voir comme une richesse !

J'ai eu la chance que toutes ces expériences avec des personnes en situation de handicap se déroulaient dans des familles, qui elles-mêmes étaient soutenues par un système pédagogique de haute volée! La personne était considérée comme membre d'une famille!

En tant que députée, non seulement je ferai en sorte que le système pédagogique s'inspire du modèle belge, mais aussi des autres pays où il est possible d'y trouver des réponses pour une plus grande approche pédagogique: Allemagne, Angleterre, Suisse ou Scandinavie!

Par ailleurs, je ferai en sorte que des stages auprès des personnes en situation de handicap soient une possibilité pour des jeunes, dès la sortie du collège. Il est indispensable que notre jeunesse soit sensibilisée aux besoins de ces personnes, afin d'éviter les situations de repli et d'isolement!

7) Allez-vous œuvrer à la création d'un statut pour ces Français non officiellement résidents en Belgique pour clarifier la problématique des impôts (qu'on leur réclame alors qu'ils ne sont pas imposables à cause du vide juridique dans lequel ils évoluent – vivant ni officiellement en Belgique, ni réellement en France) et pour qu'ils soient tout de même inscrits au consulat ?

En tant que députée, l'urgence sera de m'entourer de personnes compétentes pour favoriser ces besoins! S'ils ont un pied à terre en Belgique, il faudra tout faire pour leur permettre l'inscription au Consulat!

8) Que comptez-vous faire pour simplifier les démarches de renouvellement des papiers d'identité des résidents français en situation de handicap ?

Je ferai en sorte que le Consulat ait un service prioritaire pour ces personnes.

9) Que comptez-vous faire pour simplifier les démarches pour enfin automatiser leurs remboursements de soins et de médicaments, hors forfait établissement ?

En tant que députée, je vais m'entourer d'une bonne équipe avec laquelle je réglerai les questions techniques, qui doivent être réglées et ne plus traîner.

10) Que comptez-vous faire pour que ces résidents français puissent enfin voter aux élections présidentielles, législatives, consulaires françaises ? (ne résidant pas officiellement en Belgique et n'étant pas inscrits au consulat, ils ne peuvent le faire).

Je permettrai que leur inscription au Consulat soit validé!

En terminant de vous répondre, je réalise que si toutes ces questions n'ont pas été entendues jusque-là et résolues par le député Larem, il ne faut pas s'imaginer que cela ira pour un mieux! Les Nupes et autres Partis politiquement correct voteront au 2e tour pour Larem qui continuera sa politique mal adaptée pour vos enfants et adultes en France, avec même des situations douloureuses d'enfants abusés ou maltraités dans des centres d'hébergements. Si vous souhaitez voir du changement, osez voter pour la seule candidate qui prendra ces dossiers à bras le corps, vous défendra et permettra à vos enfants de trouver des lieux d'éducation et d'épanouissement sur le sol français : Anne-Catherine Girard !